

Seconde partie de carrière : 4 partenaires mobilisés



Sous l'effet combiné des évolutions démographiques et des réformes successives impactant les régimes de retraite et l'âge de cessation d'activité professionnelle, la situation, pour les prochaines années, se traduira par une augmentation conséquente de salariés de 50 ans et plus. L'Inter-secteurs Papiers-Cartons ne restera pas en marge de cette situation. Un état des lieux, réalisé par l'Observatoire des métiers et des qualifications de l'Inter-secteurs Papiers-Cartons, indique que 22% des salariés de notre profession sont âgés de 50 ans et plus.

Le travail mené auprès de responsables d'entreprise de notre branche confirme que le renouvellement des effectifs, le développement et le maintien des savoir-faire sont, aujourd'hui, des enjeux majeurs.

Quatre partenaires se mobilisent pour développer une gestion anticipative de tous les âges au travail et pour sécuriser les parcours professionnels des salariés de l'Inter-secteurs Papiers-Cartons.



1 FSE

Le **Fonds Social Européen**, en collaboration avec les Etats membres, contribue à une politique de cohésion économique et sociale de l'Union européenne.


Le FSE, créé en 1957, lors du Traité de Rome, répond à l'engagement européen de :

- ▶ Faciliter l'accès au marché du travail ;
- ▶ Lutter contre le chômage ;
- ▶ Promouvoir l'égalité des chances ;
- ▶ Développer l'emploi, les compétences et les qualifications.

Dans le cadre de son objectif III, Axe 4, Mesure 6/7 « Adaptation des travailleurs, esprit d'entreprise, recherche, innovation, technologie », le FSE soutient les actions menées par les OPCA, les entreprises... dans le but de :

- ▶ Développer et optimiser le potentiel d'emploi et de qualification dans les PME ;
- ▶ Anticiper et moderniser l'organisation du travail, dans le cadre des plans de formation, et renforcer les moyens d'expertise et d'analyse dans les domaines de l'emploi et de la formation ;
- ▶ Favoriser le dialogue social pour accompagner les processus de négociation concernant les questions relatives à la gestion prévisionnelle : des emplois et des compétences, des qualifications, des formations professionnelles, des anticipations des besoins en recrutement.

A travers son soutien au dispositif Générique, le FSE Objectif III peut cofinancer certaines actions de formation, d'accompagnement, de conseil... Pour toute information complémentaire, contactez votre délégation régionale.



L'Objectif 3 du FSE soutient l'adaptation et la modernisation des politiques nationales et européennes d'emploi, d'éducation et de formation. Il soutient les initiatives destinées à combattre le chômage, à renforcer les systèmes de formation et d'éducation afin de faire face aux mutations économiques, techniques et technologiques du monde du travail, favoriser l'insertion professionnelle des publics en difficulté et promouvoir l'égalité des chances entre les femmes et les hommes.

2 FORMAPAP

FORMAPAP est l'Organisme Paritaire Collecteur Agréé (OPCA) des Industries Papetières (Production, Transformation et Distribution).

Il gère les contributions des entreprises destinées à financer la formation des salariés de l'Inter-secteurs Papiers-Cartons.

Au-delà de sa mission de gestion des fonds de la formation, FORMAPAP élargit à nouveau son champ d'actions en accompagnant, avec le concours du FSE, ses entreprises adhérentes sur des thématiques « d'anticipation des besoins en compétences ». Grâce au dispositif baptisé Générique, votre OPCA propose un soutien méthodologique, technique et financier.

■ La vocation de Générique

- ▶ Sensibiliser les entreprises et les salariés à l'allongement de la vie professionnelle ;
- ▶ Conseiller et accompagner les entreprises dans la mise en œuvre d'une gestion anticipative des âges et des parcours professionnels ;
- ▶ Former et accompagner individuellement les salariés en seconde partie de carrière ;
- ▶ Capitaliser et diffuser les bonnes pratiques auprès de toutes les entreprises adhérentes de FORMAPAP.

3 FUP

Le Fond Unique de Péréquation (FUP) a été créé par la loi du 4 mai 2004 relative à la formation professionnelle tout au long de la vie et au dialogue social. Son rôle est de gérer les excédents financiers dont disposent certains Organismes Paritaires Collecteurs Agréés (OPCA).

Le FUP peut aussi allouer des fonds pour le financement d'actions en faveur de l'emploi, telles que Générice, dans le cadre de l'Accord-cadre ETAT/CPNFP du 31 mars 2006 portant sur les «Actions expérimentales innovantes ».

4 VOTRE ENTREPRISE

Face à l'évolution de sa pyramide des âges, votre entreprise, qui souhaite développer et pérenniser ses savoir-faire, investit dans la formation et la mobilité professionnelle de ses salariés, quelque soit leur âge.

Par le biais de Générice, la formation qui vous a été proposée a été prise en charge par votre entreprise et cofinancée par le FSE au titre de l'Objectif 3. Au regard de votre parcours, l'équipe Générice et votre entreprise vous ont également, dans certains cas, proposé un accompagnement personnalisé pour faciliter votre transition professionnelle.



Avec le concours du



Fonds Unique
de Péréquation



www.formapap.com



avec le soutien
du FSE Objectif III